



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**SÉANCE DU 9 MAI 2019**

JCT/IC/NL – N° CCAS\_2019DL031

**Date de convocation** : 3 mai 2019

**Affichage du compte-rendu** : 16 mai 2019

**Nombre de conseillers en exercice** : 13

**OBJET : SAAD - Décision modificative N°1**

L'an deux mille dix neuf, le neuf mai à 18:00 heures le conseil d'administration de Corbas, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Lachenal, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TALBOT.

Présents : Jean-Claude TALBOT, Martine BONNAUD, Danièle POTIRON, Michel MALTRAIT, Florent RIVOIRE, Souade KACI, Monique SAINT LOUP, Joseph RIVOIRE, Muriel PETIT, Annie BERTON

Excusés / pouvoirs : Gilles BARRET (donne pouvoir à Martine BONNAUD), Jeanine BOICHON (donne pouvoir à Monique SAINT LOUP)

Excusés / absents : Roger VINCENT

Secrétaire de séance : Dalila BEKHALED-OULHATRI

Rapporteur : Jean-Claude TALBOT

Monsieur le président informe que dans le cadre du déroulement de l'exercice, il apparaît nécessaire de modifier, d'ajuster ou de compléter certaines lignes budgétaires, en intégrant des crédits permettant de réaliser des dépenses et d'exécuter des recettes au regard d'éléments non disponibles à la date d'adoption du Budget Primitif.

En effet, il est nécessaire de passer une écriture d'amortissement de subvention en investissement correspondant à l'acquisition du logiciel de gestion du service l'année dernière.

En contrepartie, la section de fonctionnement sera créditée de la même somme. Cependant, il est opportun d'équilibrer ce besoin de financement par un mouvement entre chapitre en section d'investissement.

Il convient, donc de ce fait, de proposer, au conseil d'administration, les écritures suivantes :

**Section : Investissement**

Opération d'ordre (O) ou réelle (R)	Sens dépenses (D) ou Recettes (R)	Chapitre	Fonction	Nature	Libellé de l'inscription	Montant en €
R	D	13	01	13988	Autres subventions	2,250.00
R	D	21	612	2182	Matériel de transport	-2,250.00
Total Dépenses						0.00

**En conséquence, après avoir délibéré le conseil d'administration :**

- **APPROUVE** les écritures telles que décrites ci-dessus.

**Adopté à l'unanimité**

Fait à CORBAS, les jour, mois, et  
an que dessus,  
au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme,

Le Président,  
Jean-Claude TALBOT.